

Le contexte de l'innovation :

Vichy mène une politique de développement basée sur la mise en valeur de son patrimoine architectural, paysager et environnemental, consistant notamment à valoriser les relations entre le centre historique et le plan d'eau formé sur la rivière Allier, en renforçant le corridor écologique fluvial.

Après l'observatoire des poissons migrateurs, la rénovation de la Rotonde, la transformation des boulevards sur berge en une vaste promenade arborée, préfigurant l'EcoQuartier des Rives d'Allier (primé au concours national 2009), la métamorphose se poursuit.

L'idée innovante :

Mettre en valeur la promenade sur la digue Napoléon III et relancer les activités touristiques par le développement des promenades et la rénovation des plages.

L'objectif recherché :

- Renforcer l'attractivité touristique de Vichy par une valorisation du grand site formé par le Lac d'Allier et ses parcs.
- Enrichir le cadre de vie des habitants en développant les promenades.
- Moderniser l'image de Vichy par la reconquête de l'Allier et sa réappropriation par la population.
- Favoriser la biodiversité du corridor écologique fluvial, en lien avec le projet de parc naturel urbain.
- Intégrer la voie verte régionale de découverte de l'Allier.

La démarche mise en œuvre :

Installée sur une grande rivière sauvage européenne, Vichy exploite cette situation en s'efforçant de limiter son empreinte urbaine et de sensibiliser les populations à ses richesses naturelles. « L'Allier au cœur de Vichy » résume cette stratégie imaginée à l'échelle de la métropole Clermontoise : « Val d'Allier, territoire de projets fédérateurs ».

L'étude de programmation pluridisciplinaire de mise en valeur du site du Lac d'Allier et de réduction des risques d'inondation a généré plusieurs projets d'aménagement, dont celui de transformation de la rive droite, réalisé en quatre phases de 2008 à 2014.

Une convention de transfert de gestion des plages, situées sur le Domaine Public Fluvial a été signée en 2012 entre l'Etat, la Commune et leurs locataires pour la rénovation de leurs installations.

Le contenu de la réalisation :

Les deux premières phases ont consisté à supprimer une des deux chaussées à deux voies du boulevard de-Lattre-de-Tassigny et à réduire le boulevard Franchet-d'Esperey à un seul sens de circulation, au profit d'une large esplanade arborée de 1.5 km pour piétons et cyclistes.

La troisième phase a porté sur la suppression des enrochements en amont et la stabilisation de la berge par des techniques du génie végétal et des plantes héliophytes, permettant de reconstituer un habitat naturel de bord de rivière.

La quatrième phase porte sur l'aménagement de la partie amont sur à nouveau 1.5 km et comporte plusieurs aspects :

- Mise en valeur paysagère des plages intégrant la promenade basse.
- Création d'un espace partagé sur le quai d'Allier en continuité avec l'esplanade.
- Rénovation de la promenade en tête de digue et éclairage de l'ensemble.
- Aménagement de traversées éclairées des parcs d'Allier, reliant la ville à la rive.
- Equipement de la plage des Célestins ré-ouverte à la baignade en 2007.
- Remplacement des constructions disgracieuses (privées et publiques) par des modules architecturés, moins vulnérables aux inondations.

Les moyens humains et financiers :

Les directions de l'urbanisme et des espaces verts de la ville conduisent ensemble le projet, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architectes-paysagistes Axe-Saône et ses bureaux d'études spécialisés en hydraulique fluviale, environnement, génie civil et économie touristique.

Il est suivi par un comité de pilotage associant élus, cadres de la ville et institutions, et s'accompagne d'une concertation avec les différents acteurs concernés : associations de quartiers, associations environnementales, associations sportives du lac d'Allier, acteurs économiques.

L'ensemble de l'aménagement de rive droite aura coûté 15,3 M € H.T., dont 5,5 M € de financements extérieurs.

La phase de valorisation des berges et de sécurisation des activités, entreprise sur 2013-2014, mobilisera 8.5 M€ de crédits dont 3,5 M€ de concours européen au travers du FEDER-Auvergne.

Le bilan de la réalisation

« Prix de l'Aménagement Urbain 2011 » au Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement, l'esplanade de promenade connaît un énorme succès, auprès des habitants, des visiteurs régionaux et des touristes. La renaturation de la berge réalisée durant l'hiver 2013 suscite déjà l'intérêt des promeneurs, qui attendent la fin des travaux pour l'été 2014.

Un Programme de Recherche pour un fonctionnement durable du Lac d'Allier sera engagé en septembre 2013 par la Ville de Vichy, l'université Blaise Pascal et le CNRS d'Auvergne, afin de connaître les interactions entre la retenue et la rivière, pour améliorer la gestion du barrage et la qualité des eaux de l'Allier.

La mise en valeur du site du Lac d'Allier et le développement des promenades et axes cyclables se poursuivra ensuite, suivant les avant-projets élaborés par la Ville ou la Communauté d'Agglomération :

en rive droite, poursuite de la promenade sur Port Charmeil, lancement de l'EcoQuartier, passerelle Lardy.

en rive gauche, promenade et renaturation de la berge, boucle des Iles et Parc Naturel Urbain.

Annexes

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Dossier de presse sur la poursuite de l'aménagement des plages et berges de l'Allier 2. L'Allier au cœur de Vichy, la Grande promenade de la rive droite 3. Etude de mise en valeur du site du Lac d'Allier, présentation des enjeux 4. Film Valeurs d'exemples, « Une nouvelle esplanade pour le lac, Vichy » 5. Panneau synthétique, « l'Allier au cœur de Vichy » |
|---|